



## OSISKO AMÉLIORE SON FLUX ARGENTIFÈRE SUR MANTOS BLANCOS DANS LE CADRE D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EXPANSION DU CONCENTRATEUR

**Montréal, 3 septembre 2019** – Redevances Aurifères Osisko Ltée (« **Osisko** » ou la « **Société** ») (TSX et NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer que sa filiale en propriété exclusive Osisko Bermuda Limited (« **OBL** ») a conclu une entente définitive avec Mantos Copper S.A. (« **Mantos Copper** ») afin d'améliorer son entente d'acquisition de l'argent (Ag) (la « **transaction de modification de flux** ») visant 100 % de l'argent (Ag) produit de la mine de cuivre Mantos Blancos située au Chili (le « **projet** »). La transaction de modification de flux fait partie d'un plan de financement de 250 millions de dollars US conclu par Mantos Copper visant à agrandir l'usine de concentration de sulfure du projet (l'« **expansion** »).

Sean Roosen, président et chef de la direction d'Osisko, a mentionné : « Osisko est heureuse de continuer à bâtir sur les bases de son partenariat avec Mantos Copper et d'aider à financer l'expansion de la mine Mantos Blancos. Mantos Blancos est un actif à longue durée de vie opéré par une équipe de grande qualité ayant fait ses preuves en Amérique du Sud. Cette transaction devrait contribuer immédiatement à la croissance des flux de trésorerie par action d'Osisko et découle de la stratégie d'Osisko de renforcer son portefeuille via l'investissement dans des projets de grande qualité dans des juridictions minières de premier plan. »

En vertu des termes de la transaction de modification de flux, OBL a accepté de verser un montant supplémentaire de 25 millions de dollars US à Mantos Copper en échange de certaines modifications à l'entente existante d'acquisition de l'argent (Ag), incluant :

- (i) la réduction du prix des paiements continus par once de 25 % à 8 % du cours de l'argent lors de la date de livraison; et
- (ii) l'augmentation du flux de 30 % à 40 % de l'argent (Ag) payable après que 19,3 millions d'onces d'argent affiné aient été livrées.

Le droit de rachat de 50 % du flux argentifère en septembre 2019 ou 2020 détenu par Mantos Copper a également été résilié.

Les avantages pour Osisko incluent :

- (i) l'exposition plus importante à un actif à longue durée de vie comptant sur un accroissement de production et une extension potentielle de la durée de vie de la mine;
- (ii) l'augmentation immédiate des marges monétaires par once et des flux de trésorerie annuels issus du flux argentifère; et
- (iii) l'expansion du projet augmente la valeur du flux argentifère existant détenu par OBL.

Simultanément avec la transaction de modification du flux, Mantos Copper a conclu des accords définitifs pour une entente d'écoulement de métaux de 150 millions de dollars US avec Complejo Metalurgico Altonorte S.A. et une entente de redevance sur le cuivre de 50 millions de dollars US avec Anglo Pacific Group PLC. Avec 25 millions de dollars US en financement par actions de l'actionnaire majoritaire de Mantos Copper, Orion Mine Finance, les produits combinés vont financer la somme de 219 millions de dollars US de coût en capital requis pour l'expansion et le fonds de roulement y étant associé.

L'expansion devrait permettre d'accroître la cadence de production de l'usine de concentration de sulfure du projet de 4,3 mtpa à 7,3 mtpa d'ici la moitié de 2021 et d'accroître la durée de vie du projet jusqu'en 2035. À l'issue de l'expansion, le projet devrait produire une moyenne de 52 kt de cuivre par année à un coût moyen au comptant de 1,87 \$ US par livre (incluant les crédits des sous-produits) durant les 10 premières années, avec un potentiel d'accroissement de production et de durée de vie de la mine.

Les livraisons d'argent affiné à l'intention d'OBL au cours de la durée de vie de la mine en vertu de l'entente modifiée d'acquisition de l'argent (Ag) devraient atteindre 13,9 millions d'onces, les livraisons annuelles des cinq premières années suivant la mise en service de l'expansion devant atteindre approximativement 1,2 million d'onces d'argent affiné en moyenne par année.

## À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux qui détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 135 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko s'appuie sur sa redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, laquelle est la plus importante mine aurifère au Canada. En date du 26 août 2019, Osisko compte 143 875 955 actions ordinaires émises et en circulation. Osisko détient également un portefeuille de participations dans des sociétés de ressources publiques, incluant des participations de 32,6 % dans Barkerville Gold Mines Ltd., de 16,4 % dans Minière Osisko Inc. et de 19,9 % dans Ressources Falco Ltée.

Osisko est une société constituée sous le régime des lois de la province de Québec. Son siège est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec H3B 2S2.

## Information prospective

Certains énoncés qui figurent dans le présent communiqué peuvent constituer de l'information prospective ou des énoncés prospectifs (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Tous les énoncés dans le présent communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements, des développements ou des rendements futurs qu'Osisko prévoit, y compris l'impact financier anticipé et d'autres impacts découlant de la transaction de modification de flux et de l'expansion, sont des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « est prévu », « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives de ces mots ou phrases), ou qui peuvent être identifiés par des affirmations à l'effet que certaines actions, événements ou conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué se fondent sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction. Toutefois, il n'existe aucune garantie que les énoncés prospectifs s'avéreront exacts, puisque les résultats réels et événements futurs pourraient différer de façon importante par rapport à ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs. Les investisseurs sont mis en garde que les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie du rendement futur. Osisko ne peut assurer les investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs et les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs en raison du caractère incertain de ceux-ci. Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sur SEDAR, sous le profil de l'émetteur d'Osisko, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov). Osisko tient à aviser le lecteur que la liste des facteurs de risque et des incertitudes qui figurent dans la notice annuelle n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses résultats. Les lecteurs sont priés d'examiner attentivement les risques, incertitudes et hypothèses lors de l'évaluation de l'information prospective et de ne pas se fier indûment à cette information prospective. L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes d'Osisko au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. Osisko décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Osisko :**

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tél. (514) 940-0670  
[jdelaplante@osiskogr.com](mailto:jdelaplante@osiskogr.com)